

**Présents :** BÉCHÉ Patrice, PHILIPPONNAT Cyril, DECOLLOGNE Michel, RONGEOT Joceline, BUTIN Marie-Françoise, DENIS Florence, DUFOUR Jean-Claude, KREMPP Bernard, MOREAU Gilles, WANECQUE Didier.

**Absent(es) excusé(es) :** SEILLER Virginie

**Procuration(s) :** SEILLER Virginie à KREMPP Bernard

**Secrétaire de séance :** RONGEOT Joceline.

**✚ Approbation du compte-rendu du 18 juillet 2014**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**✚ Informations générales**

- **Etat de la Trésorerie** : conforme au budget
- **Urbanisme** : Déclaration préalable n° 021 268 14 E0003 (abri de jardin, 4 rue Derrière l'Eglise) déposée le 02 avril 2014, arrêté de non-opposition le 16 juin 2014 – Déclaration préalable n° 021 268 14 E0004 (installation de panneaux photovoltaïques, 4 impasse des Lochères) déposée le 28 juillet 2014, arrêté de non-opposition le 06 août 2014 – Permis de construire n° 021 268 14 E0001 (maison individuelle plain-pied, Grande Rue) déposé le 09 avril 2014, arrêté accordant le permis le 05 mai 2014.  
La mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction du droit des sols prendra fin le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- **Subventions 2014** : Remerciements de l'Association Départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs Amis (ADAPEI21), des restaurants du Cœur de Côte-d'Or et de France-Alzheimer de Côte-d'Or.
- **Préfecture de la Côte-d'Or** : l'arrêté préfectoral relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers qui fixe la liste des communes où un état des risques naturels miniers et technologiques est consultable en Mairie.
- **Congrès des Maires**: il se déroulera du 25 au 27 novembre 2014, à Paris, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles.
- **Travaux divers** : - prolongement de la main courante des escaliers de l'église (238.00 € HT) – reprise du mur de soutien du tablier du pont route de Billey (925.00 € HT), il est précisé que la moitié de ces travaux de réfection du pont sera prise en charge par la commune de Billey.
- **Conseil Général de la Côte-d'Or** : informe que des branches situées sur des parcelles appartenant à la commune et riveraines à la RD 24 C, dépassent sur le domaine public routier et menacent de tomber sur la voie. Des demandes de devis d'élagage sont en cours.
- **Dotations de l'Etat à la commune** : conformes au budget 2014.
- **Redevance Occupation du Domaine Public** : conforme au budget 2014.
- **Réseaux de Transport Electricité (RTE)** : des travaux d'élagage et d'abattage nécessaires à l'entretien de la ligne électrique 63kV AUXONNE-RIBAUX ont été entrepris depuis le 04 août 2014.
- **Syndicat Mixte SCOT(Schéma de Cohérence Territoriale) Val de Saône Vingeanne** : la délibération du Conseil Syndical prescrivant l'élaboration du SCOT est consultable en Mairie.

**✚ Office National des Forêts**

L'affouage 2014/2015 se fera dans la parcelle 22. Une réunion d'informations aura lieu le lundi 20 octobre 2014 à 19 h 00 à la Salle des Associations en présence de Monsieur BLANC Gérard (agent de l'Office National des Forêts). Les inscriptions seront prises après la réunion et jusqu'au jeudi 23 octobre 2014 à 12 h 00 à la Mairie. Le partage se fera le samedi 25 octobre 2014 à 19 h 00 à la Mairie et le tirage au sort le vendredi 31 octobre 2014 à 19 h 00 à la Mairie.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le prix à 3 € le stère et précise que le cubage se fera dans la coupe.

## **SICECO (Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or : délibération suite modification des statuts**

Le Comité Syndical du SICECO s'est réuni le 12 septembre 2014 en assemblée générale et a lancé la procédure de modification de ses statuts, destinée à anticiper sa transformation en syndicat mixte pour accueillir la future communauté urbaine du Grand Dijon, qui représentera les 7 communes adhérentes de ce dernier et du SICECO. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'assemblée générale du Comité du SICECO en date du 12 septembre 2014.

## **Assainissement : rapport du Maire et de GUESAC'EAU + rapport du délégataire (SAUR) pour l'année 2013**

Le responsable du cabinet GUESAC'EAU présente le rapport. Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement et prend acte du rapport 2013 présenté par le délégataire SAUR. Ces deux rapports sont consultables en Mairie.

## **Affaires scolaires**

Monsieur le Maire fait part des problèmes rencontrés suite à la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée et explique, qu'en concertation avec les maires des communes membres du Regroupement Pédagogique Intercommunal et des responsables de la Communauté de Communes Auxonne Val de Saône, des discussions ont été engagées afin de solutionner au mieux ces problèmes.

La commission de sécurité de l'arrondissement de DIJON a procédé le 15 septembre 2014 à une visite de l'école maternelle et de la salle multi-activités et a émis un avis favorable à leur utilisation en tant que bâtiment recevant du public.

## **Délibérations fiscales**

Monsieur le Maire informe qu'une délibération du Conseil Municipal du 04 novembre 2011 institue sur l'ensemble du territoire communal une taxe d'aménagement de 2 %, délibération valable jusqu'au 31 décembre 2014.

Le Conseil Municipal doit à nouveau délibérer avant le 30 novembre 2014 afin que cette taxe puisse s'appliquer à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **Rapport du Syndicat des Eaux de Labergement-les-Auxonne**

Après présentation du rapport par le responsable, le Conseil Municipal en prend acte. Le rapport est consultable en Mairie.

## **Bibliothèque : délibération convention avec le Conseil Général de la Côte-d'Or**

La responsable indique que dans le cadre de ses activités de soutien à la lecture, le Département, par le biais de son service « Médiathèque Côte-d'Or » met à la disposition de la commune des matériels destinés aux animations pour la petite enfance. Le Conseil Municipal, autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de prêt avec le Président du Conseil Général de la Côte-d'Or.

## **Communauté de Communes Auxonne Val de Saône : annulation délibération**

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de la Préfecture de la Côte-d'Or relatif à la délibération, non conforme au Code Général des Collectivités, prise par le Conseil Municipal le 18 juillet 2014, relative à l'opposition au transfert automatique des pouvoirs de police du Maire au président de la Communauté de Communes Auxonne Val de Saône. Le Conseil Municipal, prend acte et exprime son désaccord vis-à-vis de la note de la Préfecture.

## **Questions diverses**

Aucun sujet n'a été abordé.

Le Maire.  
Patrice BÉCHÉ



*Formation à l'utilisation du défibrillateur : Rendez-vous dans la cour de la mairie, le samedi 29 et le dimanche 30 novembre 2014 (soit 4 formations d'une demi-journée), formations assurées par Monsieur VESSELLE Alexandre (sapeur-pompier professionnel).*



*Les personnes désirant capturer les chats sans maître dans le village sont invitées à se faire connaître au secrétariat de la Mairie. La Communauté de Communes Auxonne Val de Saône est en partenariat conventionnel avec la SPA de BIARNE qui assure la fourniture des pièges et la stérilisation des chats capturés.*